



## Frais débouchage canalisations

-----  
Par Steph5925

Bonjour,

Mon locataire jette régulièrement la litière du chat dans les toilettes et cela provoqué des dommages:

Bouchage des canalisations des communs et débordement du contenu des canalisations chez la voisine.

De ce fait, il y a des frais d'intervention, à ma charge en tant que propriétaire de l'appartement responsable des dommages.

Est à moi de régler la facture en totalité ? Ou à la charge du locataire sachant qu'il est responsable de cet acte?

L'assurance du locataire peut-elle fonctionner? Est ce une raison légitime pour ne pas renouveler la location avec cette personne? Sachant qu'il ne prend pas soin de mon appartement (n'aère pas, donc souci d'humidité, tâches sur les murs et plafond, problème avec la chaudière, donc investissement financier à ma charge)

Merci pour vos réponses

Cordialement,